

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES PROJETS

Notre mission

Conserver les milieux naturels du Mont-Saint-Bruno et de son pourtour par la mobilisation et la sensibilisation.

Les champs d'action

La Fondation souhaite réaliser certains projets elle-même, et présenter à ses partenaires privés ou publics des projets qui nécessitent un financement dans les champs d'action qui sont au cœur de sa mission :

- l'action de conservation concrète dans le pourtour du Mont-Saint-Bruno
- la sensibilisation et la mobilisation citoyenne liées aux enjeux de conservation
- l'éducation liée à la conservation des milieux naturels.

Le comité de sélection

Le conseil d'administration agit comme comité de sélection. Ses décisions sont finales.

La demande de financement

L'administrateur, le membre ou toute autre personne qui présente un projet au comité de sélection de la Fondation devra présenter une demande qui comprend :

- une description du projet
- l'échéancier
- les administrateurs et bénévoles impliqués
- le budget du projet, y compris
 - le montant que devra investir la Fondation
 - le financement prévu d'autres partenaires.

L'intérêt des donateurs et la capacité de la Fondation à amasser les fonds seront pris en considération si le projet ne peut être financé à même son budget annuel.

Les critères de sélection

L'admissibilité

- Doit s'intégrer à la mission de la Fondation et au moins un de ses champs d'action
- Doit viser au moins un des publics-cibles de la Fondation
- Les dépenses admissibles au budget :
 - Les coûts de main-d'œuvre directe;
 - Les frais généraux;
 - Les contrats de sous-traitance et de consultation;
 - Les coûts de matériel et d'équipement directs;
 - Les autres coûts directs

Le mérite

- L'impact du projet sur la mission de la Fondation
- Les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à sa réalisation
- L'arrimage du projet aux besoins du milieu
- Le renforcement des capacités
- L'effet de levier
- La collaboration avec des bailleurs de fonds (diversification des revenus du projet)
- Les conditions de partenariats (le coût de la visibilité)
- La visibilité accordée à la Fondation
- Un montant raisonnable demandé eu égard au projet
- Des indicateurs de réussite
- Les risques minimales d'échec du projet